

	<p>Nom de la compétition : OPEN Erdre / Micro'Erdre / National Microsail Etape du TDF Micro – Grade : 5 A Dates complètes : du 02 au 03 Avril 2022 Lieu : Erdre - La Grimaudière Autorité Organisatrice : ANCRE (C 44022)</p>	
---	--	---

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.1.1 - Règle modifiée : la règle 61.1(a) : pour porter réclamation suite à un incident dans la zone de course, tous les bateaux devront arborer un pavillon rouge. La modification sera incluse aux IC.
- 1.5 - les règlements fédéraux, les classements nationaux concernés (Tour de France Micro et Osiris Habitable)
- 1.6 - Les règles spécifiques Erdre quand elles remplacent les RCV du chapitre 2,
- 1.8 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par *< sans objet >*.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après *<8h>* le *<02/04/2022>* à *<club house Ancre>*.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <http://www.ancrecn.fr> Evènement Open erdre/ Micro Erdre / National Microsail >.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [indiquée au point 2.3 ci-dessus](#)
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 - tous les *bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C norme CEE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour les plans d'eau intérieur et par la jauge Micro.*
- 4.2 - aux bateaux du Groupe A Osiris et de la classe Micros avec une limitation à 30 bateaux.
- 4.3 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.3.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
 - c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- 4.4 Les bateaux admissibles doivent **obligatoirement** :
- se pré-inscrire en complétant le formulaire mis à disposition sur le site www.ancrecn.fr, page accueil, événement Open Erdre... et régler les frais d'inscription incluant le cas échéant les repas du samedi 02, avant le mercredi 23 mars 2022. confirmation d'inscription le samedi 02 avril.
 - Et respecter l'annexe 1 Covid 19 jointe à cet avis de course .
- 4.6 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe <toutes>	Droits d'inscription : <30€ par bateau>
-----------------	---

[Sont inclus <la mise à l'eau et la sortie>]

5.2 Autres frais : <le cas échéant la participation au diner du samedi 02, voir fiche>

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<02 avril>	<9 heure>	<14 heure>

Les bateaux sont mis à l'eau sur leur remorque, uniquement par la rampe du club le vendredi 01 de 14h30 à 18h et le samedi 02 de 9h00 à 12h00.

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve : à la demande du Président du Comité de Course le cas échéant.

8.3 Jours de course : Briefing aux concurrents le 02 à 14h00 devant le club House.

Date	<toutes classes>
<02/04>	Course
<03/04>	Course

8.4 Nombre de courses :

Classe	Courses par jour	Maximum par jour
<toutes>	< à suivre >	< 5 >

8.5 L'heure du signal d'avertissement [de la première course est prévue à

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
02 avril	14h30	Toutes
03 avril *	10h00	Toutes

* arrêt possible à Sucé (selon conditions météorologiques) en fin de matinée.
(pique-nique à prévoir : courses à suivre)

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après <14h30>.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat <de jauge Osiris habitable> valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de <12h le 02/04 >.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.5 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 [quand ils se présentent au contrôle]

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC <2> fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe à l'AC <2> indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera choisi selon la direction du vent : < parmi les Parcours spécifiques Erdre janvier 2020 en annexe 3 et disponible sur le site <http://www.ancrecn.fr/regater/doc-regates/> > .

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes <toutes>, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 <2> courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses.

14.3 a) Quand moins de <4> courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de <4> à <7> courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand <8> courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

14.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon *[le système temps sur temps]*.

14.6 Etablissement de 3 classements :

- 1 - pour l'Open Erdre en Osiris.
- 2 - pour les Micros en temps réel selon règlement du TDF Micros.
- 3 - pour le National Microsail en temps réel.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

- Les concurrents qui s'inscrivent s'engagent à respecter l'annexe 1 Covid 19 jointe à cet avis de course.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : < coupes et lots en formule Osiris, pour les Micros en temps réel, une coupe au premier des catégories Proto, Régates, Croiseurs et Origine et pour le national Microsail les prix prévus par l'association AS Microsail.>.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : l'ANCRE de préférence par courriel : ancre44240@gmail.com ou le samedi de 14h à 18h tél : 02 40 29 71 62 ; site Internet : www.ancrecn.fr.

PROGRAMME et FRAIS DE PARTICIPATION

<u>Programme</u>	MONTANT
DROITS DE PARTICIPATION A L'EPREUVE par bateaux	30 €
Vendredi 01 de 14h30 à 18h00 : Accueil - mise à l'eau	
samedi 02 : - de 9h00 à 14h15 confirmation d'inscription - de 9h00 à 12h00 mise à l'eau - 14h00 Briefing - 14h30 début des courses - Dîner Traiteur : par repas (vin en sus)	20€
Dimanche 02 : - 10h00 début des courses à suivre, pique nique à prévoir - 16h00 remise des prix - Sortie de l'eau après la cérémonie selon possibilités	
Lundi 03 : - De 09h00 à 11h30 sortie de l'eau	

IMPORTANT :

Pré-inscription et règlement en ligne des frais d'inscription incluant le cas échéant les repas du samedi 02 sur : www.ancrecn.fr, page accueil, événement Open Erdre..., avant le **mercredi 23 mars 2022**. (si paiement par cheque, merci de l'envoyer pour cette date à ANCRE BP 4323, 44243 La Chapelle sur erdre Cédex).

Pour nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions, **Nous ne pourrons pas prendre d'inscription supplémentaire au dîner prévu, sur place.**